



**Comité ZIP du Haut Saint-Laurent, Comité ZIP Jacques-Cartier et
Comité ZIP des Seigneuries**

Avis et commentaires au sujet de la consultation sur le projet de
Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PPMADR)

Déposé à la
Communauté métropolitaine de Montréal

Le 16 décembre 2024



Rédaction

Michel Laliberté, coordonnateur de la Table de concertation Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal

Révision

Elise B. Mercure, directrice générale Comité ZIP Jacques-Cartier

Christian-Raphael Gilbert, directeur adjoint Comité ZIP des Seigneuries

Sophie Lemire, directrice générale Comité ZIP des Seigneuries

Erin O'Hare, directrice générale Comité ZIP Haut Saint-Laurent



Table des matières

Contexte	1
À propos des comités de zones d'intervention prioritaire	2
À propos de la Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent Grand Montréal	2
Recommandations.....	4
Gestion intégrée de l'eau.....	4
Consultation du conseil stratégique de la TCR HSLGM	6
Gestion intégrée de l'eau.....	6
Terres et activités agricoles.....	6
Zones inondables.....	7
Conservation des milieux naturels	8
Accès aux rives, cours d'eau et activités récréotouristiques	8
Conclusion	9



Contexte

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a déposé en septembre 2024 son projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PPMADR). Ce document établit les objectifs à atteindre pour les villes et municipalités pour les enjeux d'urbanisation du territoire de la CMM d'ici 2046. L'exercice de révision en cours est exigé par la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme* (LAU).

La CMM demande aux organismes, institutions et citoyen.ne.s de son territoire de lui soumettre leurs commentaires sur le PPMADR et comment améliorer le document. Nous remercions la CMM de permettre aux comités de zone d'intervention prioritaire (comités ZIP) du Haut Saint-Laurent, Jacques-Cartier et des Seigneuries de déposer ce mémoire.

Nous joindrons à ce mémoire des commentaires soumis par des membres du Conseil stratégique de la Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal (TCR HSLGM).



À propos des comités de zones d'intervention prioritaire

Les comités de zones d'intervention prioritaire (ZIP) sont des organismes régionaux de concertation et d'action, à but non lucratif, dont le mandat est de regrouper les principaux usagers du Saint-Laurent sur leur territoire et de favoriser leur concertation en vue de résoudre les problèmes locaux et régionaux touchant aux écosystèmes fluviaux et à leurs usages.

Il y a trois comités ZIP sur le territoire couvert par la CMM, soit ceux du Haut Saint-Laurent, Jacques-Cartier et des Seigneuries. Depuis 2014, ces trois organismes sont cogestionnaires de la Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent Grand Montréal (TCR HSLGM).

À propos de la Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent Grand Montréal

La Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal (TCR HSLGM) est un lieu de concertation où les représentants s'engagent à définir collectivement des principes, des orientations et des actions devant mener à une utilisation durable des ressources en eau et à la protection des écosystèmes aquatiques, au bénéfice de la population de son territoire et des territoires en aval du fleuve Saint-Laurent. Reconnue dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, la TCR regroupe des intervenants des Premières Nations, des milieux municipaux, économiques, communautaires et gouvernementaux, de même que des organismes de gestion intégrée des ressources en eau du territoire (comités ZIP et organismes de bassin versant).

La gestion intégrée du Saint-Laurent est basée sur la concertation de l'ensemble des décideurs et des usagers du Saint-Laurent. Son objectif : concilier les activités des différents acteurs afin de mieux planifier et harmoniser les actions de protection et l'utilisation des ressources de cet important écosystème.

Le territoire de la TCR HSLGM s'étire de la frontière américaine et la limite ontarienne, à l'ouest, aux limites des municipalités de Contrecoeur et de Lanoraie à l'est. Il comprend quatre plans d'eau et les municipalités riveraines qui les bordent : le cours principal du fleuve Saint-Laurent, le lac des Deux Montagnes, la rivière des Mille Îles, la rivière des Prairies.

La TCR HSLGM est composée d'un conseil stratégique et de comités de concertation spécifique dédiés à l'étude et à l'élaboration de plans d'action au sujet d'enjeux spécifiques ciblés dans les activités de concertation régionale.



La TCR HSLGM a créé un Plan de gestion intégrée régional (PGIR) renfermant des orientations ainsi que des objectifs. Son plan comprend 156 actions destinées à répondre aux problématiques identifiées. Ces actions sont portées par 57 partenaires. Le PGIR s'articule autour de trois grands chantiers :

1. Accès aux rives, aux cours d'eau et usages récréotouristiques
2. Conservation des milieux naturels
3. Amélioration de la qualité de l'eau



Recommandations

Gestion intégrée de l'eau

Le PPMADR contient peu de références ou de propositions liées à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), ni à la consommation de ces ressources ou de leurs utilisations. Les trois comités ZIP remarquent que le document mentionne le Plan Archipel de la CMM à deux reprises, sans en développer les éléments dans le PPMADR. Les enjeux liés à l'eau, surtout la gestion intégrée des ressources en eau, devraient être mentionnés dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et des objectifs devraient y être associés.

Les comités ZIP de la région métropolitaine considèrent que certains objectifs du Plan archipel devraient être reconduits sous forme d'un plan archipel actualisé ou intégrés au PMAD. Ils proposent à la CMM de travailler avec la TCR HSLGM pour développer la nouvelle mouture de ce plan.

Dans le cadre du processus de consultation sur le PMAD en 2008, des comités ZIP de la région métropolitaine avaient d'ailleurs souligné l'absence de mesures répondant aux enjeux liés aux plans d'eau métropolitains. Le Plan archipel est venu combler ces lacunes et a souligné l'importance de ces milieux particuliers sur les plans écologiques, de la santé publique et des milieux de vie. Ce plan présentait des objectifs répondant bien aux problématiques énoncées au diagnostic du PGIR.

Dans son PPMADR, la CMM entend demander aux MRC d'inclure dans leur schéma d'aménagement et de développement des mesures pour optimiser la protection et la mise en valeur des paysages. L'objectif est d'accroître l'accessibilité visuelle et physique aux rives du fleuve et à ses tributaires tout en conservant leurs propriétés paysagères. En ce sens, cette action répond en partie à l'orientation A1. Du PGIR qui consiste à « mettre en valeur et favoriser l'accès aux plans d'eau ».

Côté conservation, le PPMADR propose plusieurs mesures pour identifier des milieux naturels d'intérêt et de façons de les conserver. Le critère 3.1.4, qui concerne l'identification par les MRC et les agglomérations des milieux naturels d'intérêt pouvant permettre d'atteindre la cible de 30 % de la CMM en matière de conservation de ses milieux naturels, est un bon exemple.

Il en est de même avec le critère 3.1.6, qui porte sur l'identification des secteurs présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel sur le territoire de la CMM.

Dans le PPMADR, la CMM demande aux MRC et aux agglomérations concernées d'identifier à leur schéma d'aménagement et de développement les secteurs sur leurs territoires respectifs qui présentent un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel.

Ces deux mesures s'inscrivent très bien dans le PGIR (objectif B.1.3) dont l'un des grands objectifs est d'accroître la superficie des milieux naturels en vue d'atteindre la cible de conservation établit



par le gouvernement du Québec de 17 %¹. Nous saluons l'atteinte de cet objectif et le fait que la cible ait été depuis haussée à 30 %².

Recommandation 1 : Reconduire certains objectifs du Plan archipel sous forme d'un plan archipel actualisé ou les intégrer au PMAD

Recommandation 2 : Travailler avec la TCR HSLGM pour développer la nouvelle mouture du Plan archipel.

¹ [Québec respecte son engagement et réussit à protéger 17 % de son territoire terrestre et d'eau douce](#)
[Gouvernement du Québec](#)

² [Protection de la biodiversité - Québec annonce 650 M\\$ en vue d'un ambitieux Plan Nature pour 2030](#)
[Gouvernement du Québec](#)



Consultation du conseil stratégique de la TCR HSLGM

Les comités ZIP cogestionnaires de la TCR HSLGM ont fait parvenir le PPMADR aux membres du Conseil stratégique de la TCR HSLGM puis les ont invités à répondre à un sondage sur les éléments du document qui touchent les trois grands chantiers du PGIR. Notons que plusieurs membres du conseil stratégique représentent des organisations qui ont déposé ou déposeront des mémoires dans le cadre de cette consultation.

La prochaine section comprend les commentaires et les propositions reçus lors de ce sondage. Le conseil stratégique ne s'est pas prononcé sur ces éléments.

Les résultats du sondage

Gestion intégrée de l'eau

Le PMAD devrait intégrer le principe de gestion intégrée des ressources en eau basé sur la gestion par bassin versant, estiment des membres du conseil stratégique qui ont répondu au sondage.

L'acquisition de nouvelles connaissances sur la qualité de l'eau du Saint-Laurent devrait aussi être une priorité. Tout comme l'acquisition de nouvelles données des usages que font les villes et les entreprises de l'eau du fleuve, ce qui inclut leur volume de consommation.

L'amélioration des performances des usines municipales d'épuration des eaux usées devrait faire l'objet d'objectifs dans le PMAD. Des objectifs d'installation de compteurs d'eau devraient aussi être inclus dans le document de la CMM. Le PMAD devrait par ailleurs encourager le recours à de meilleures pratiques pour la gestion des eaux pluviales, entre autres choses en favorisant l'infiltration de l'eau de pluie en milieu urbain.

Terres et activités agricoles

L'agriculture demeure une activité importante dans la CMM. Les limites actuelles des terres agricoles sur le territoire de la CMM doivent être maintenues. Ces terres doivent continuer d'être utilisées pour des pratiques liées à l'agriculture et ne plus céder leur place à des projets immobiliers, commerciaux ou industriels. L'étalement urbain se trouve d'ailleurs au cœur des objectifs du PMAD de la CMM.

Davantage d'activités agricoles devraient être réalisées dans les secteurs urbains, estiment des répondants au sondage. Les villes et municipalités de la CMM devraient encourager la pratique de l'agriculture urbaine auprès de leurs citoyens en procédant à l'achat de terrains vacants pour les convertir en jardins communautaires. Bien des citoyens souhaiteraient produire leurs légumes,



mais habitent des édifices à logements sans accès au terrain. Leur offrir la possibilité de cultiver de petites parcelles de terre répondrait à un besoin important.

Les villes et municipalités de la CMM devraient aussi adopter des politiques pour favoriser l'agriculture urbaine commerciale. L'objectif serait de maximiser les superficies dans les parcs industriels, par exemple, en utilisant les terrains jouxtant les bâtiments comme aires pour la production agricole ou encore les toitures de ces bâtiments. Dans ces derniers cas, la chaleur produite par les activités industrielles pourrait servir à chauffer les serres. Par ailleurs, les légumes produits pourraient être vendus dans les marchés locaux.

Dans son PPMADR, la CMM propose quelques mesures pour que les terres agricoles soient mieux mises à profit. Elle compte demander aux MRC et aux agglomérations sur son territoire d'intégrer à leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) un objectif visant à concilier la protection et la mise en valeur des milieux naturels et le développement des activités agricoles. Il est question, par exemple, d'augmenter la connectivité des milieux naturels par le biais d'aménagements et de pratiques agroenvironnementales modernes, soit l'élargissement de bandes riveraines et l'aménagement de haies brise-vent.

Des répondants de notre sondage appuient cette proposition.

La CMM prévoit aussi demander aux MRC et aux agglomérations d'ajouter à leur SAD des mesures afin de réduire de 10 % d'ici 2046, sur l'ensemble de son territoire, la superficie globale des terres en friche et inutilisées à des fins agricoles. Les mesures proposées devraient permettre d'optimiser l'utilisation du territoire agricole à cette même fin. Atteindre un tel objectif aurait des impacts réels pour accroître l'autonomie alimentaire du Grand Montréal.

Des répondants de notre sondage appuient également cette proposition, mais souhaiteraient que la cible soit doublée, donc de 20 %.

Zones inondables

Les personnes ayant répondu au sondage appuient la proposition de la CMM que les MRC et les agglomérations intègrent à leur SAD la cartographie des zones inondables produite par la CMM et approuvée par le gouvernement du Québec antérieurement au 25 mars 2021.

Le MELCCFP produira de nouvelles cartes des zones inondables en lien avec le nouveau cadre réglementaire. Il est souhaitable de connaître les zones à risque d'inondation (actuelles et futures basées sur les prévisions liées aux changements climatiques) pour éviter que de futurs développements résidentiels, commerciaux ou industriels soient bâtis dans les zones à risques. Il y a toutefois des préoccupations : existera-t-il de mesures pour consulter et soutenir la population actuelle qui se retrouvera dans les zones inondables, en particulier les populations défavorisées ? Des mesures seront-elles mises sur pied pour compenser les citoyen.én.s en cas de perte de valeur de leurs propriétés ? Ou encore pour faire face à des enjeux hypothécaires ou de perte de logements ?



Conservation des milieux naturels

La CMM propose plusieurs actions pour favoriser la conservation des milieux naturels sur son territoire et pour verdir davantage les secteurs urbains. La conservation des milieux naturels figure parmi les trois grandes thématiques prioritaires dans le PGIR de la TCR HSLGM.

Des répondants au sondage appuient la volonté de la CMM d'accroître le nombre de milieux naturels dans la CMM et pour verdir les secteurs urbanisés. Ces membres suggèrent de profiter de la mise en place de noues végétalisées dans les municipalités pour ajouter des arbres afin d'enrichir la canopée. D'un point de vue de santé publique, des objectifs précis de verdissement devraient être établis pour les secteurs défavorisés.

Par ailleurs, il est également suggéré que la CMM ajoute dans son PMAD la nécessité d'identifier les terres agricoles non exploitées qui pourraient faire l'objet d'une transformation en milieu naturel. Une telle approche s'arrime très bien avec l'un de nos trois chantiers de notre PGIR, soit la conservation des milieux naturels.

Accès aux rives, cours d'eau et activités récréotouristiques

La TCR HSLGM s'intéresse de près aux solutions pour assurer que les citoyen.ne.s aient un accès aux rives et aux cours d'eau de son territoire. Elle travaille aussi à ce que les gens puissent pratiquer des activités récréotouristiques dans le Saint-Laurent. Sur ce point, l'accès aux rives et le développement des activités récréotouristiques sur le fleuve composent le troisième chantier de notre PGIR.

Dans le but d'augmenter l'accessibilité des citoyen.ne.s au Saint-Laurent et de ses tributaires, il est suggéré d'inclure dans le PMAD des objectifs d'acquisition de terrains riverains du fleuve par les villes et municipalités, soit par achat de gré à gré ou par expropriation. Ces terrains pourraient être transformés en des parcs riverains et des activités nautiques non motorisées pourraient y être proposées.

La qualité de l'eau du Saint-Laurent et de ses tributaires préoccupe les répondants du sondage. Le PMAD, selon eux, devrait souligner l'importance d'améliorer la qualité de l'eau du fleuve et encourager les villes et municipalités riveraines à moderniser leurs usines de traitement de leurs eaux usées. Le document devrait aussi aborder l'importance pour les municipalités de recourir à des infrastructures vertes pour assurer une meilleure gestion des eaux pluviales. Le tout permettra de réduire les épisodes de surverses d'eaux usées dans les cours d'eau.

Les villes et municipalités devraient aussi se donner comme objectif de travailler plus étroitement avec les organisations environnementales sur des projets environnementaux liés à la qualité de l'eau du Saint-Laurent ou de l'un de ses tributaires, notamment les organismes de bassins versants (OBV) et les comités de zones d'intervention prioritaire (ZIP).

Finalement, le PPMADR devrait spécifier que la gestion intégrée de l'eau doit se faire en amont.



Conclusion

Le développement durable d'un territoire comme celui de la grande région de Montréal comporte son lot de défis et d'enjeux. Le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé propose maints objectifs intéressants, notamment en lien avec des questions environnementales.

Les comités ZIP du Grand Montréal s'intéressent particulièrement aux questions environnementales touchant le Saint-Laurent et ses tributaires et réalisent chaque année des actions pour améliorer la santé du fleuve. La TCR HSLGM, de son côté, a créé un Plan de gestion intégrée régional pour améliorer le bilan du fleuve.

Plusieurs éléments qui figurent dans le PPMADR se maillent bien aux actions des comités ZIP et au PGIR. D'autres éléments mériteraient d'être bonifiés ou ajoutés, selon les comités ZIP et des répondants à un sondage sur le document de la CMM. Voici un rappel des principales propositions présentées :

1. Collaborer avec les ZIP et la TCR HSLGM pour réaliser un Plan archipel 2.0 ;
2. Poursuivre l'acquisition de connaissances de la qualité de l'eau du Saint-Laurent et de ses tributaires ;
3. Améliorer la performance des usines municipales de traitement des eaux usées ;
4. Encourager le recours à de meilleures pratiques pour la gestion des eaux pluviales ;
5. Réduire de 20 % la superficie des friches agricoles pour qu'elles soient utilisées pour des productions agricoles ;
6. Identifier les terres agricoles non exploitées qui pourraient faire l'objet d'une transformation en milieu naturel ;
7. Enrichir la canopée des villes de la CMM ;
8. Se doter d'objectifs de verdissement de secteurs défavorisés ;
9. Déterminer des objectifs d'acquisition de terrains riverains du Saint-Laurent et de ses tributaires, par achat ou expropriation, pour les transformer en accès publics aux citoyen.ne.s ;
10. Travailler davantage avec les OBNL en environnement, comme les OBV et les comités ZIP pour profiter de leur expertise.

Nous souhaitons que la CMM s'inspire de ces propositions pour bonifier son PMAD.

Merci à nouveau de nous avoir permis d'intervenir sur cet important plan pour l'ensemble des citoyen.ne.s de la grande région de Montréal.